



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 3 décembre 2024
A : Arbouans - siège du district Doubs Territoire de Belfort
09H30 - 12H00

Présents : Stéphanie BARBIER - Yannick LAURENT- Bertrand NORMAND - Cyrille LAMBINET - Marc TISSERAND - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN

1°) **Points sur les compétitions :**

- **Seniors F à 11 :**

D1F : pas de problème particulier, un match non joué le week-end dernier à reprogrammer,

La journée non jouée le 24 novembre 2024 a été programmée le 8 décembre 2024.

D2F : quelques matchs à jouer le 8 décembre et le 15 décembre 2024.

La commission demande aux clubs de bien vouloir donner une date commune pour jouer ces matchs avant le 18 décembre 2024, sinon les clubs ne marqueront aucun point au classement.

La commission doit faire les groupes pour la phase Printemps (Démarrage le 16 mars 2025)

Ent VILLERS CHATELEU – LE RUSSEY

ORNANS – HAUT LISON

NOIDANS VESOUL – PONT DE ROIDE

NOIDANS VESOUL – PAYS MINIER

- **Seniors F à 8 :**

Un match à jouer le 8 décembre 2024, sinon les matchs non joués seront programmés en mars 2025.

- **U18F à 11 :**

Une dernière journée à jouer le 7 décembre 2024.

- **U18F à 8 :**

2 matchs à jouer le 7 décembre et un match à reprogrammer.

- **U15F :**

4 matchs à jouer en U15F à 11, les 7 décembre 2024 et 14 décembre 2024

Des matchs à jouer en U15F à 8, les 7 décembre 2024 et 14 décembre 2024

- U13F :

La journée N° 4 du 23 novembre 2024 sera jouée le 7 décembre 2024.

2°) Suite saison Seniors D2F, U18F à 11, U15F à 11 et U15F à 8 :

La commission examine les classements des différentes catégories pour établir le déroulement de la phase printemps 2024

Seniors F à 11 D2F :

18 équipes + VALENTIGNEY FEMININES soit 19 équipes.

La commission propose de créer 2 groupes de 9 ou 10 équipes, elle ne valide pas les groupes ce jour en attente des résultats des derniers matchs.

U18F à 11 et U18F à 8 :

Suite à la demande du district DTB aux clubs inscrits en U18F à 8 pour le passage en U18F à 11, le club de GJ VAL CERISE a répondu favorablement.

La commission décide donc de créer pour la phase printemps un groupe de 6 équipes Niveau 1 avec les 6 premières équipes du classement de la phase automne

FC SOCHAUX, Ent ROUGEGOUTTE CHEVREMONT, SAINT VIT, ASM BELFORT, Ent ARCADE SIROD, et PERROUSE matchs Aller Retour soit 10 journées.

Elle propose d'intégrer les 4 équipes restantes U18F à 8 avec les 6 équipes U18F à 11 et GJ VAL CERISE dans un groupe unique.

Matchs Aller sur la phase Printemps, soit 11 journées mais 10 matchs par équipe.

Lorsqu'une équipe U18F à 11 rencontre une équipe U18F à 8, le match se joue à 8.

La commission propose aux équipes U18F à 8 suivant l'effectif du jour de match de jouer le plus possible à 11.

Un règlement sera mis en place pour la phase printemps.

U15F à 11 :

9 équipes suite au désengagement de BESANCON FOOT, passage en U15F à 8.

Ajout de l'équipe d'ARCHE passage de U15F à 8 à U15F à 11

Suivant l'organisation choisie (groupe de niveau) 2 clubs pourraient passer en U15F à 11.

U15F à 8 :

24 équipes.

Changement pour ARCHE passage en U15F à 11

Ajout de BESANCON FOOT passage en U15F à 8

Ajout de FRASNE, CHEVREMONT 2 et VILLERS LE LAC , nouveaux engagements.

Attente décision GJ RUDIPONTAIN et GRAND BESANCON

Proposition : 1 Groupe de 6 équipes en niveau 1, 3 groupes de 5 ou 6 équipes niveau 2.

3°) **Préparation tirages des Coupes Féminines :**

La commission prépare les tirages des différentes coupes Féminines CREDIT AGRICOLE.

Seniors F à 11 : 16 équipes

Seniors F à 8 : 16 équipes

La commission décide de maintenir VALENTIGNEY FEMININES en coupe Seniors F à 8 malgré son passage en Seniors F à 11. Elle décide aussi, suite au forfait général de BESANCON FOOT 2, de repêcher l'équipe d'AMANCE CORRE POLAINCOURT éliminée au tour précédent.

NB : Suite à un problème technique mais surtout règlementaire, l'équipe d'AMANCE CORRE POLAINCOURT ne peut être repêchée pour jouer ce 1/8 de finale.

L'équipe de NAISEY est donc qualifiée pour jouer le tour suivant (1/4 finale).

U18F à 11 : 14 équipes

2 équipes U18F à 8 ont décidés de jouer la coupe U18F à 11 : GJ VAL CERISE et GIRO LEPUIX.

U15F à 8 : 16 équipes

Comme des équipes d'un même club sont qualifiées pour ces 1/8 finale, elles se rencontreront donc automatiquement comme le prévoir le règlement en 1/8 finale.

Les matchs de dérouleront les 8 ou 9 mars 2025.

4°) **Tirages des Coupes Féminines :**

U15F à 8 : Matches samedi 8 Mars 2025

- GJ RUDIPONTAIN 1 – GJ RUDIPONTAIN 2
- GIRO LEPUIX 1 – GIRO LEPUIX 2
- VAL DE PESMES – PAYS MINIER
- VALDAHON – PREMIER PLATEAU
- PONTARLIER – GRAND BESANCON
- FROTEY LES VESOUL – FONTAIN
- ARCEY – EXINCOURT
- VOUJEAUCOURT – ENT. RIOZ LA ROMAINE

U18F à 11 : Matches samedi 8 Mars 2025

- MORTEAU MONTLEBON - GRANDVILLARS
- GIRO LEPUIX – MONTS DE VILLERS
- Ent ROUGEGOUTTE CHEVREMONT – GRAND BESANCON
- ARCADE SIROD – SAINT VIT
- GJ VAL CERISE – FC SOCHAUX
- ASM BELFORT – PERROUSE

2 exempts : VOUJEAUCOURT , ROCHE NOVILLARS.

Seniors F à 8 : Matches dimanche 9 Mars 2025

- AUTREY LES GRAY – BESANCON VELOTTE
- ABBEVILLERS VANDONCOURT – VALENTIGNEY FEM
- MEMBREY – EXINCOURT
- SAINT HIPPOLYTE–Ent CHAMPLITTE OSIER BOURBONNE
- Ent CHARQUEMONT/ LES ECORCES – DOUBS SUD
- AUXON MISEREY – BRETONVILLERS
- MONTS DE GY – CHATENOIS LES FORGES

Voir le NB du paragraphe précédent ; Exempt : NAISEY

Seniors F à 11 : Matches dimanche 9 Mars 2025

- NOIDANS LES VESOUL – PONTARLIER
- PASSAVANT – ORCHAMPS VENNES
- VOUJEAUCOURT – COLOMBE LES VESOUL
- BESANCON FOOT – LIEVREMONT ARCON
- ARCHE – MONTS DE VILLERS
- LAC REMORAY VAUX – DYNAMO
- BESANCON RACING 2 – GJ LURE /HAUTE LIZAINE 2
- AVOUDREY – PONT DE ROIDE

Prochaine réunion de la commission :

Jeudi 16 Janvier 2025 au siège du District à Vesoul

Le Représentant du District
HAUTE SAONE

Bertrand NORMAND

Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

*Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.
Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.*